

# Opérations financées par le Fond Social Européen

Fonds Européens

## Deux opérations essentielles financées

Retour sur deux opérations réalisées grâce au concours du Fond Social Européen

- [Télétravail](#)
- [Santé sécurité](#)
- **Mise en œuvre du télétravail au sein de la CAGSC:**

Afin de garantir la continuité des services lors de la pandémie à corona virus, la CAGSC a mis en place une organisation interne.

Cette organisation consistaient en l'acquisition d'outils permettant le déploiement du travail au sein des différents services.

Ces acquisitions ainsi que les formations liées, ont fait l'objet d'un accompagnement de l'union européenne via la mobilisation des crédits du PO FSE-Etat 2014-2020. Ainsi, la CAGSC a conventionné une subvention d'un montant de 106 831.40 euros correspondant à 85% du cout total éligible arrêté à la somme de 125 684.00€ hors taxes.

- **Mise en place de mesures de santé sécurité au travail au sein de la CAGSC dans le contexte de pandémie COVID 19 :**

Avec le soutien du fonds social européen, la CAGSC a mis en place des mesures de protection de ses agents et usagers.

Ces mesures concernaient l'acquisition de matériels et produits, la mise en œuvre d'action de formation ainsi que le recours à des prestations de désinfection en cas de survenance de cas positifs.

Dans ce contexte, l'EPCI a conventionné une subvention au titre du PO FSE-Etat 2014-2020 d'un montant de 206 372.70 € représentant 85% du cout total du projet évalué à 242 791.41€ hors taxes.

